

### PROCÉS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du Lundi 3 Avril 2017 à 18h00

(Convocation en date du Lundi 27 Février 2017)

Présidence de : M. Alain BOCQUET

Secrétaire de Séance : Mme Hanane OUT MAGHOUST (Saint-Amand-les-Eaux)

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 89

Nombre de conseillers communautaires présents ou représentés : 82

Membres présents : 71

M. Alain BOCQUET (Saint-Amand-Les-Eaux) - Président

Mme Jocelyne LOSFELD (Douchy-les-Mines), Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (Denain), M. Francis BERKMANS (Escautpont), Mme Monique HERBOMMEZ (Sars-et-Rosières), M. Aymeric ROBIN (Raismes), M. Jacques LOUVION (Hordain), M. Yannick NISON (Hasnon), M. Christian MONTAGNE (Denain), M. Pascal JEAN (Neuville-sur-Escaut), M. Jean-François DELATTRE (Haspres), Mme Marie-Claire BAILLEUX (Haulchin), M. Michel QUIÉVY (Mortagne-du-Nord), M. Jean-René BIHET (Lourches) - Vice-Président(e)s

Mme Annie AVÉ-DELATTRE (Wasnes-au-Bac), M. Alain BOERAEVE (Rosult), M. Jean-Noël BROQUET (Thun-Saint-Amand), Mme Any BROWERS (Bouchain), Mme Virginie CARLIER (Douchyles-Mines), M. Bernard CARON (Wallers), M. Claude CAULIEZ (Escaudain), M. Jean-Paul COMYN (Hérin), Mme Isabelle D'HERBECOURT (Denain), Mme Hélène DA SILVA (Saint-Amand-les-Eaux), (Denain), M. Gérard DAUMERIE Jacques DELCROIX (Wavrechain-sous-Denain), M. Éric DELVAUX (Avesnes-le-Sec), M. Jean-Michel DENHEZ (Lieu-Saint-Amand), Mme Annie DENIS (Denain), Mme Claudine DEROEUX (Saint-Amand-les-Eaux), M. Michel DEWITTE (Bousignies), M. Waldemar DOMIN (Château-l'Abbaye), M. Jacques DUBOIS M. Sébastien DUCHEMIN (Denain), Mme Nadine DUPONT (Denain), Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (Lourches), M. Yves GUEPIN (Raismes), Mme Sabine HEBBAR (Denain), M. Norbert JESSUS (Trith-Saint-Léger), M. Patrick KOWALCZYK (Abscon), Mme Marie-Jeanne LASSELIN (Hérin), M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN (Flines-lez-Mortagne), M. Jean-Marie LECERF (Thiant), M. David LECLERCQ (Saint-Amand-les-Eaux), M. Michel LEFEBVRE (Douchy-les-Mines), M. Michel LEFEBVRE (Millonfosse), M. Didier LEGRAIN (Saint-Amand-les-Eaux), M. Bruno LEJEUNE (Oisy), M. Charles LEMOINE (Roeulx), Mme Jeannette MARCUZZI (Escaudain), M. Jean-Claude MESSAGER (Lecelles), Mme Christine NELAIN (Abscon), Mme Hanane OUT MAGHOUST (Saint-Amand-les-Eaux), Mme Marie-José PAILLOUSSE (Raismes), M. Christophe PANNIER (Bruille-Saint-Amand), M. Fabien ROUSSEL (Saint-Amand-les-Eaux), M. Jean-Paul RYCKELYNCK (Haveluy), M. Bruno SALIGOT (Escaudain), M. Daniel SAUVAGE (Noyelles-sur-Selle), M. Michel SION (Escaudain), Mme Bernadette SOPO (La Sentinelle), Mme Laurence SZYMONIAK (Wallers), M. Jean-Marie TONDEUR (Marquette-en-Ostrevant), Mme Christabel TOURNOIS (Saint-Amand-les-Eaux), M. Patrick TRIFI (Raismes), M. Michel VENIAT (Douchy-les-Mines), Mme Annie WAETERLOOS (Hasnon), Mme Micheline WANNEPAIN (Raismes), M. Francis WOJTOWICZ (Douchy-les-Mines), Mme Isabelle ZAWIEJA (Roeulx), M. Ludovic ZIENTEK (Bouchain) - Conseillers(ères) communautaires titulaires

### Membres absents excusés ayant donné pouvoir : 11

M. Michel BLAISE (Bellaing) a donné pouvoir à M. Alain BOCQUET (Titulaire)

M. Ali BENAMARA (Escaudain) a donné pouvoir à M. Bruno SALIGOT (Titulaire)

Mme Sylviane CARPENTIER (Trith-Saint-Léger) a donné pouvoir à M. Norbert JESSUS (Titulaire)

M. René CHER (Raismes) a donné pouvoir à M. Fabien ROUSSEL (Titulaire)

M. Daniel COTTON (Denain) a donné pouvoir à Mme Annie DENIS (Titulaire)

M. Akim DERGHAL (Denain) a donné pouvoir à Mme Isabelle D'HERBECOURT (Titulaire)

M. Jean-Marie HUART (Mastaing) a donné pouvoir à M. Ludovic AIGUIER (Suppléant)

Mme Joëlle LEGRAND (Escautpont) a donné pouvoir à M. Francis BERKMANS (Titulaire)

Mme Carole LELEU (Brillon) a donné pouvoir à M. Jean-Claude MESSAGER (Titulaire) M. André LEPRÊTRE (Wavrechain-sous-Faulx) a donné pouvoir à M. Jean-Marie TONDEUR (Titulaire) Mme Yamina MOHAMED (Denain) a donné pouvoir à M. Gérard DAUMERIE (Titulaire)

### Membres absents excusés: 7

Vice-Président: M. Salvatore CASTIGLIONE (Wallers)

<u>Conseillers(ères) communautaires</u>: M. Joël BEYAERT (Rumegies), M. Nicolas BOUCHEZ (Maulde), M. Clotaire COLIN (Trith-Saint-Léger), M. Bertrand HUART (Hélesmes), Mme Sylvia POTIER (Raismes), M. Éric RENAUD (Saint-Amand-les-Eaux)

### 49/17 - Adoption des procès-verbaux des précédentes séances du Bureau et du Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire décide :

 d'approuver les procès-verbaux des séances du Bureau et du Conseil Communautaire du 06 Février 2017.

Adoptée à l'unanimité

### 50/17 - Élection d'un membre du Bureau Communautaire de La Porte du Hainaut

Lors de son installation en avril 2014, le Conseil Communautaire de la CAPH a décidé de constituer un Bureau qui serait composé de tous les Maires des communes, en plus des membres de droit que sont le Président et les Vice-Présidents.

Aussi, suite à la démission de Monsieur Gilbert DÉFOSSÉ de son mandat de maire puis de son mandat de Conseiller Communautaire, il est proposé que Monsieur Patrick KOWALCZYK, nouveau maire de la commune d'Abscon depuis le 3 janvier dernier, soit pressenti pour occuper la fonction de membre du Bureau.

Candidat: Monsieur Patrick KOWALCZYK (Abscon)

1er tour de scrutin		
	M. Patrick KOWALCZYK	
Nombre de conseillers appelés à voter	82	
Nombre d'abstentions	0	
Nombre de votants	0	
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0	
Nombre de suffrage exprimés	82	
Majorité absolue	41	
Suffrages obtenus	82 voix	

Monsieur Patrick KOWALCZYK (Abscon) est élu membre du Bureau

Le Conseil Communautaire a procédé à l'élection de Monsieur Patrick KOWALCZYK, en tant que membre du Bureau Communautaire de La Porte du Hainaut.

# 51/17 - Élection de Monsieur Patrick KOWALCZYK (Abscon) au sein de commissions thématiques de La Porte du Hainaut

Le Conseil Municipal d'Abscon en date du 28 février 2017 a donc procédé au remplacement de Monsieur Gilbert DÉFOSSÉ par Monsieur Patrick KOWALCZYK en qualité de Conseiller Communautaire titulaire au sein de la CAPH.

Considérant les souhaits de Monsieur Patrick KOWALCZYK,

Le Conseil Communautaire décide :

 d'élire, sans recourir au scrutin secret, Monsieur Patrick KOWALCZYK membre des commissions thématiques 'Culture' et 'Finances, Budget et Solidarité Communautaire' de La Porte du Hainaut.

Adoptée à l'unanimité

### 52/17 - Désignation de représentants au sein d'organismes extérieurs : Syndicat Inter-Arrondissement pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets (SIAVED) et Mission Locale du Valenciennois

Suite à la démission de Monsieur Gilbert DÉFOSSÉ représentant la CAPH au sein des organismes extérieurs, le Conseil Communautaire décide :

- de désigner, sans recourir au scrutin secret, Monsieur Patrick KOWALCZYK (Abscon) comme nouveau représentant titulaire de la CAPH au sein du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et l'Élimination des Déchets (SIAVED).
- de désigner, sans recourir au scrutin secret, Monsieur Patrick KOWALCZYK (Abscon) comme nouveau représentant titulaire de la CAPH au sein de la Mission Locale du Valenciennois.

Adoptée à l'unanimité

# 53/17 - Reconduction de la neutralisation de l'impact budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées pour l'exercice 2017

Conformément au décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipement versées par les communes et leurs établissements publics et portant neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées par les communes, leurs établissements publics et les départements, le Conseil Communautaire décide de reconduire, pour l'exercice 2017, la neutralisation totale de l'impact budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées par inscription d'une dépense en section d'investissement et une recette en section de fonctionnement, et ce, pour l'ensemble des budgets de la Collectivité.

Adoptée à l'unanimité

### 54/17 - Adoption du Budget Primitif pour 2017 et vote des taux de fiscalité directe locale pour 2017

Suite au rapport d'orientations budgétaires pour 2017 débattu lors de sa séance du 06 février 2017, le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter le Budget Primitif pour 2017 relatif :
  - au Budget Principal,
  - au Budget Annexe à caractère administratif relatif au PLIE,
  - au Budget Annexe du Lotissement Les Pierres Blanches de Denain.
  - au Budget Annexe à caractère administratif relatif au Port de Saint-Amand-les Eaux.
  - au Budget Annexe de la Zone d'Activités de Sars et Rosières,
  - au Budget Annexe du Parc de Loisirs de Wavrechain sous Faulx,
  - au Budget Annexe du Parc d'Activités de l'Ecaillon de Thiant,
  - au Budget Annexe « Arenberg Creative Mine »,
  - au Budget Annexe du parc d'activités du Marillon de Saint-Amand-les-Eaux,
  - au Budget Annexe relatif à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
- de fixer à hauteur de 31,13 % le taux de la Contribution Foncière des Entreprises pour 2017, en appliquant au taux légal de l'année précédente, soit 31,12 %, le taux mis en réserve en 2016 (0,02 %).
- de reconduire à hauteur de 11,71 % le taux de la Taxe d'Habitation.
- de reconduire à hauteur de 3,28 % le taux de la Taxe Foncière sur les Propriété Non Bâties.
- de fixer à 0 % le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur l'ensemble du territoire des quarante-six communes membres de la CAPH.
- de ne lever aucune fiscalité complémentaire sur les ménages, au-delà de celles ci-dessus transférées d'office à la CAPH en vertu des Lois de Finances dans le cadre de la suppression de la taxe professionnelle.

Adoptée à l'unanimité

### 55/17 - Dotation principale de Solidarité Communautaire pour 2017

Suite au rapport d'orientations budgétaires pour 2017 débattu lors de sa séance du 06 février 2017, le Conseil Communautaire décide :

- de renouveler pour l'année 2017 l'attribution aux communes membres de la CAPH d'une dotation principale de solidarité communautaire.
- d'acter le principe selon lequel la dotation principale de solidarité communautaire, dotée d'une enveloppe de 9 845 244 € en 2016, sera réduite de 2,5 % par an jusqu'à la fin du mandat en cours, ce qui a pour effet d'en ramener le montant à 9 599 113 €uros pour l'année 2017.
- de répartir cette enveloppe entre les 46 communes membres en fonction des critères qui suivent :
  - 10 % en fonction de la population de chaque commune, telle qu'arrêtée par les services de l'INSEE en 2016,
  - 10 % en fonction de l'écart relatif de revenu par habitant de chaque commune par rapport à la moyenne (sources des données : fiche DGF de la DGCL de l'année 2016),
  - 23 % en fonction de l'écart relatif de potentiel financier par habitant de chaque commune par rapport à la moyenne, en écartant de la répartition les communes dont la valeur du ratio est plus de deux fois supérieure à la moyenne des communes de la CAPH (sources des données : fiche DGF de la DGCL de l'année 2016),
  - 57 % au titre du rééquilibrage des ressources de taxe professionnelle, en fonction de l'écart relatif de produit par habitant reversé à chaque commune par rapport à la moyenne, en écartant de la répartition les communes dont le niveau de taxe professionnelle reversé (avant transferts de charges) est plus de deux fois supérieur à la moyenne des communes.

- d'ajuster le montant ainsi déterminé pour chacune des communes pour tenir compte, une dernière fois en 2017, du reversement à leur profit du coût des charges transférées en matière de gestion des déchets ménagers, et ce, à hauteur de 2 500 667,81 €uros. Cet ajustement a pour effet de porter le montant de la Dotation principale de Solidarité Communautaire pour 2017 à 12 099 780,81 €uros.
- de répartir cette enveloppe ainsi ajustée entre les 46 communes membres conformément aux tableaux annexés à la présente délibération,
- de décider le versement de cette dotation de solidarité communautaire à chacune des 46 communes, à raison :
  - d'un premier tiers dès le caractère exécutoire de la présente délibération,
  - d'un deuxième tiers le 15 juillet 2017,
  - d'un troisième tiers et solde le 15 octobre 2017.
- de renvoyer à une nouvelle délibération du Conseil Communautaire l'ajustement de cette Dotation principale de Solidarité Communautaire pour tenir compte du reversement par les communes concernées du différentiel positif constaté entre le solde net du FPIC de l'année 2017 et celui de l'année 2014 (cf. délibération n° 415/15 du 19 octobre 2015).
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

Adoptée à l'unanimité

### 56/17 - Dotation de Solidarité Communautaire spécifique au titre du Contrat de Ville pour 2017

Vu le Code Général des Impôts et la loi NOTRe du 7 aout 2015,

Vu le Contrat de Ville de la CAPH 2015-2020 signé le 25 juin 2015,

Le Conseil Communautaire décide :

- de renouveler, pour l'année 2017, cette Dotation de Solidarité Communautaire spécifique au titre du Contrat de Ville au bénéfice des communes concernées par ledit contrat en retenant celles disposant de quartiers prioritaires mais aussi celles en veille active, à savoir les Communes de Bellaing, Denain, Douchy les Mines, Escaudain, Escautpont, Haveluy, La Sentinelle, Lourches, Mortagne du Nord, Raismes, Roeulx, Saint-Amand-les-Eaux, Wallers et Wavrechain sous Denain.
- de reconduire le montant de l'enveloppe pour 2017 à la somme de 294 452 €uros (50 % de l'écart des produits fiscaux concernés entre les années 2015 et 2014).
- de retenir les critères précités à raison de 50 % de l'enveloppe à répartir au titre de l'écart relatif de revenu par habitant et 50 % au titre de l'écart relatif de potentiel financier, ce qui conduit à une répartition entre les quatorze communes concernées.
- de procéder au versement de cette dotation en une seule fois dès le caractère exécutoire de la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

# 57/17 - Approbation du Budget Primitif pour 2017 de l'EPIC Office de Tourisme de La Porte du Hainaut et attribution d'une subvention d'équilibre pour l'année 2017 à l'EPIC Office de Tourisme de La Porte du Hainaut

Le Code du Tourisme et notamment l'Article L.133-8 dispose que le Budget et les comptes d'un office de tourisme constitué sous la forme d'un établissement public industriel et commercial, délibérés par le comité de direction, sont soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.

Aussi, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le Budget Primitif pour 2017 de l'EPIC Office de Tourisme de La Porte du Hainaut.
- de fixer à 1 242 000 €uros maximum le montant de la subvention d'équilibre au titre du Budget 2017 à l'Office de Tourisme de La Porte du Hainaut (stricte reconduction du montant attribué en 2016).
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

Adoptée à l'unanimité

### 58/17 - Dotation de Soutien à l'Investissement Local : Dossiers CAPH 2017

Pour inciter les collectivités à continuer à investir, la loi de finances pour 2017 a prévu dans son article 141 un fonds dédié au soutien des investissements réalisés par les communes et intercommunalités d'un montant de 440 millions d'euros. Ces subventions ne peuvent financer que des opérations d'investissement dans des domaines jugés prioritaires par l'État. Les opérations pouvant être engagées sur 2017 seront prioritairement prises en considération.

Dans ce cadre, le Conseil Communautaire décide :

d'autoriser Monsieur le Président à déposer les dossiers de demande de subvention pour les projets ci-dessous :

PROJET	DÉPENSES €	RECETTES €	
Sécurisation Parc de La Porte du Hainaut		Recettes sécurisation Parc de la Porte du Hainaut	T. 1
н	530 367 €	FSIL	212 147
1VA	93 023 €	CAPH	309 007
TTC	623 390 €	FCTVA	102 236
TOTAL Pare TTC	623 390 €	TOTAL Pare	623 390
Piscine de Trith Saint Léger	Tarter (New Year Last)	Recettes Piscine de Trith Saint Léger	
HT HT	12 660 095,00 €		900 000
TVA	2 532 019 €	Région	300 000
TIC	15 192 114 €	FSIL	1 500 000
		Autofinancement (commune et CAPH à part égale)	10 000 000
		FCTVA TOTAL PISCINE DE TRITH SAIHT LEGER	2 492 114

 de valider le plan de financement prévisionnel intégrant les dotations de l'État et notamment, le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL).

# 59/17 - Pacte Territorial – Rénovation énergétique performante des bâtiments publics : Aide de la CAPH aux communes

Dans le cadre de l'axe énergie du Pacte Territorial, la CAPH s'est engagée, conjointement avec les communes du territoire, dans un programme pluriannuel des investissements sur la période 2017-2030 dans la réalisation des travaux de réhabilitation énergétique des bâtiments publics communaux et intercommunaux.

Les modalités d'intervention financières de la CAPH ayant été ajustées suite aux réunions de travail avec les services de l'Europe et de la Région, le Conseil Communautaire décide :

- d'annuler la délibération n°131/16 du 20 juin 2016 fixant l'aide financière de la CAPH aux communes dans le cadre de la réalisation des travaux de maîtrise de l'énergie du Pacte Territorial.
- d'apporter un concours financier aux projets ayant pour effet de générer un effet levier plus important et d'optimiser le plan de financement global en intervenant sur les postes de dépenses non éligibles au FEDER ou au FRATRI.
- de fixer les conditions de la participation financière de la CAPH ainsi qu'il suit :
  - Les travaux de réhabilitation énergétique des bâtiments publics communaux doivent être éligibles au FEDER ou au FRATRI (Fonds régional amplification de la troisième révolution industrielle), à ce titre ils doivent conduire à un gain d'énergie fixé actuellement à 40% minimum par rapport à la référence règlementaire tel que requis par ces fonds dont les critères d'éligibilité sont identiques.
  - L'intervention de la CAPH prendra la forme d'un fonds de concours, dont le montant sera plafonné à la stricte différence entre les dépenses HT du volet énergétique et le montant de la subvention du FEDER ou du FRATRI, et dans la limite légale disposant que l'ensemble des fonds de concours apportés par la CAPH ne peut dépasser 50% de l'autofinancement communal sur la globalité de l'opération.
- de déléguer à Monsieur le Président les modalités de versement de ces fonds de concours et de l'autoriser à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

Adoptée à l'unanimité

### 60/17 - PICTANOVO: Subvention 2017

Dans le cadre du développement d'Arenberg Creative Mine et du développement de la filière image dans la Région, le Conseil Communautaire décide :

- d'attribuer à l'association PICTANOVO une subvention d'un montant de 50 000 € au titre de la participation de la CAPH au budget de fonctionnement de PICTANOVO pour l'année 2017.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, et notamment à signer la convention d'objectifs nécessaire au versement de la subvention.

Ne prend pas part au vote ni à la discussion l'élu du Conseil Communautaire suivant : Monsieur Alain BOCQUET (Saint Amand-les-Eaux)

### 61/17 - Arenberg Creative Mine - Fête de l'Anim'

Le week-end du 1er et 2 avril dernier, Arenberg Creative Mine a participé à la Fête de l'Anim, évènement international organisé par l'association Rencontres Audiovisuelles avec le soutien de l'Europe, la Région Hauts-de-France, la Métropole Européenne de Lille, Valenciennes Métropole et le Centre National du Cinéma.

A cette occasion, le Village des enfants s'est installé sur le site et a proposé aux familles deux jours d'activités pédagogiques et ludiques centrés sur les univers du film et les arts numériques (projections, expositions pour découvrir la richesse du cinéma d'animation, et des ateliers et outils numériques pour s'initier au cinéma d'animation).

Le Conseil Communautaire décide de s'associer à l'organisation de cet évènement en attribuant à l'association Rencontres Audiovisuelles une subvention de 25 000 € pour l'organisation de la Fête de l'Anim' sur le site Arenberg Creative Mine.

Adoptée à l'unanimité

### 62/17 - Contrat de Ville et FIPD 2017 : Participation Financière de la CAPH aux actions Politique de la Ville

Dans le cadre de l'intérêt communautaire de la CAPH en matière de Politique de la Ville et de la programmation Contrat de Ville 2017, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver les plans de financement des actions des programmations à l'échelle d'agglomération et à l'échelle d'arrondissement.
- d'allouer, au titre de la participation de la CAPH aux actions Politique de la Ville Contrat de Ville et FIPD à l'échelle de la communauté d'agglomération et à l'échelle de l'arrondissement, les subventions aux différents maîtres d'ouvrage.
- d'autoriser le Président à solliciter auprès de l'Etat et de la Région les subventions identifiées au plan de financement, au titre du Contrat de Ville 2017, pour les actions en maîtrise d'ouvrage communautaire.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables se rapportant auxdites actions.

Adoptée à l'unanimité

### 63/17 - Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain de La Porte du Hainaut : Autorisation de signature du protocole de préfiguration du projet « Denain-Centre/Lourches-Gambetta »

Parmi les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), deux quartiers qui présentent les dysfonctionnements urbains les plus importants sur le territoire de La Porte du Hainaut ont été retenus par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) :

- Le QPV « Chasse Royale » sur les villes de Valenciennes et de La Sentinelle,
- Le QPV « Denain Centre » sur la ville de Denain.

Pour rappel, le QPV « Chasse Royale » étant inclus en majorité dans le zonage prioritaire de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole, La Porte du Hainaut a signé le 26 septembre 2016 une délégation de maîtrise d'ouvrage à la CAVM pour la réalisation des études pré-opérationnelles, première étape de préfiguration du projet de renouvellement urbain.

En mitoyenneté du QPV « Denain-Centre » se situe celui de « Lourches-Gambetta ». Ce dernier connaissant des dysfonctionnements similaires à ceux de Denain, notamment sur sa partie du Vieux-Lourches, il est proposé qu'il fasse l'objet d'une réflexion commune à celui de Denain. N'étant pas considéré comme un QPV inscrit au NPNRU, il ne pourra cependant pas faire l'objet de financements d'études ANRU mais d'autres financements pourront être sollicités, notamment auprès de l'ANAH et du Conseil Régional.

Conformément au règlement de l'ANRU, le projet de renouvellement urbain doit faire l'objet d'une contractualisation par la signature d'un protocole de préfiguration avec l'ensemble des partenaires (Villes, ANRU, ANAH, CDC, Région, Département, bailleurs sociaux, Epareca...) qui a pour objet de :

- présenter et d'expliquer la stratégie d'agglomération et le projet de Renouvellement Urbain du territoire.
- contractualiser le programme d'études à mener en phase pré-opérationnelle et les moyens d'ingénierie permettant de concevoir le projet urbain opérationnel qui sera traduit dans la convention d'application financière et ses annexes.

#### Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver les termes du projet de protocole de préfiguration de La Porte du Hainaut relatif au QPV « Denain-Centre / Lourches-Gambetta » dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).
- d'inviter les partenaires, notamment les bailleurs sociaux à signer le protocole en guise de soutien au projet.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le protocole de préfiguration et ses avenants, et à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables correspondants.

### Adoptée à l'unanimité

#### 64/17 - Plan « Engagement pour le Renouveau du bassin minier Nord Pas de Calais »

Issu du rapport Subileau, le protocole d'engagement pour le renouveau du Bassin Minier Nord Pas-de-Calais a fait l'objet d'une présentation à Oignies le 7 mars dernier en présence de plusieurs membres du gouvernement.

Ce protocole d'engagement propose un plan d'actions sur dix ans autour de quatre axes principaux pour faire du bassin minier un territoire d'excellence de la transition énergétique, favoriser la mobilité des biens et des populations, stimuler son développement économique et le niveau de formation de ses habitants, mais aussi leur rendre la fierté de leur territoire à travers son patrimoine.

Cette démarche présentant un intérêt pour le territoire de La Porte du Hainaut, notamment dans le cadre de ses différents projets (Arenberg Creative Mine, NPNRU,...), le Conseil Communautaire décide :

- de prendre acte des objectifs proposés et des engagements de l'Etat au titre du contrat partenariat d'intérêt national pour le Bassin Minier Nord Pas de Calais.
- de s'engager à contribuer à la réalisation de ces objectifs dans le cadre du champ de compétence de l'agglomération.
- de s'engager à travailler à un portage commun.

#### 65/17 - GIP OI du Valenciennois : Subvention 2017

Dans le cadre de la programmation des fonds européens 2014-2020, le nouveau schéma de gouvernance prévoit que les crédits FSE liés à l'objectif thématique 9 relevant de l'inclusion sociale soient délégués par l'Etat sous forme de subvention globale aux deux Départements et aux organismes intermédiaires, structures support de PLIE(s).

Par délibération du Conseil Communautaire du 29 septembre 2014, la CAPH a adhéré, en qualité de membre constitutif, au GIP « Organisme Intermédiaire du Hainaut » avec la CAVM et le GIP « Réussir en Sambre Avesnois ».

Le budget prévisionnel de l'organisme intermédiaire 2017 s'élève à 2 803 634,76 € dont 442 060 € pour La Porte du Hainaut (408 315 € pour le PLIE; 33 745 € pour l'Insertion et l'Activité Economique).

Les contributions des membres sont calculées au prorata de l'enveloppe FSE gérées pour leur compte. Elles prennent principalement la forme d'une contribution financière mais peuvent également prendre la forme de mise à disposition sans contrepartie financière et valorisées en tant que contribution volontaire en nature (locaux, équipements et matériel).

Aussi, compte tenu de ces éléments, le Conseil Communautaire décide :

- d'attribuer au Groupement d'Intérêt Public Organisme Intermédiaire du Hainaut une subvention forfaire de fonctionnement d'un montant de 25 976,78 € au titre de l'année 2017.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention relative au versement de cette subvention avec l'Organisme Intermédiaire du Hainaut.

Les élus faisant partie du conseil d'administration de l'Ol ne prennent pas part au vote : M. Michel QUIÉVY (Mortagne du Nord) Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (Lourches)

Adoptée à l'unanimité

### 66/17 - Liaison économique A21 Ouest Denaisis : Raccordement autoroutier Echangeur A31 Denain

Dans le cadre des études de la création de liaison entre le Parc d'Activités des Pierres Blanches à Denain et le Parc d'Activités des Six Marianne à Escaudain, une opportunité de raccordement direct à l'échangeur A31 sur l'A21 s'est présentée. Ce raccordement estimé à 4,5 M€ sera financé par l'État à hauteur de 2 M d'€ et par la Région à hauteur à 1 M d'€. La Porte du Hainaut, quant à elle, financera le différentiel soit 1,5 M d'€. Ce raccordement se fera sur délégation de maîtrise d'ouvrage de l'État à La Porte du Hainaut et devra intégrer la démolition à termes du demi-échangeur de Lourches.

Nonobstant la poursuite des études et travaux de la liaison économique A21 Ouest Denaisis qui vont être engagés, il est proposé de compléter le dossier de consultation de maîtrise d'œuvre afin d'intégrer le raccordement de cette liaison à venir à l'échangeur A31 sur l'A21.

Aussi, le Conseil Communautaire décide :

 d'autoriser l'intégration du raccordement de la liaison A21 Ouest Denaisis à l'échangeur A31 dans le projet global de liaison des pôles économiques des Six Marianne et des Pierres Blanches.

- d'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès des différents acteurs du territoire.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### Adoptée à l'unanimité

# 67/17 - Parc d'activités des Six Marianne : Avenant n°6 au contrat d'avance de trésorerie dans le cadre du financement de la concession d'aménagement

Le traité de concession d'aménagement des Six Marianne à Escaudain a été prolongé lors de l'approbation du CRACL par délibération du Conseil Communautaire n°430/15 du 19 octobre 2015. Dans ce cadre, il est proposé de prolonger l'échéancier de remboursement de l'avance de trésorerie et de porter au 31 décembre 2018 le remboursement du solde de l'avance d'un montant de 380 000 € (la Sem Ville Renouvelée a déjà remboursé 1 120 000 €).

Dans ce cadre, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le nouvel échéancier de remboursement de l'avance de trésorerie consentie dans le cadre du financement de la concession d'aménagement des Six Marianne.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer l'avenant n°6 à la convention d'avance de trésorerie.

### Adoptée à l'unanimité

# 68/17 - Parc d'activités des Six Marianne : Vente d'une parcelle à GRT gaz pour agrandissement du poste de gaz

GRTgaz souhaite réaliser des travaux sur son poste gaz situé à proximité de la zone des Six Marianne et de la zone dite « Les Soufflantes ». Pour ce faire, GRTgaz doit agrandir son poste actuel, passant de 150 m² à 203 m².

Aussi, afin de clarifier la situation et de permettre prochainement la réalisation de ces travaux, le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser la vente d'une partie de la parcelle cadastrée BC n°170 pour une surface d'environ 203 m², au prix de 487 €, au profit de la société GRTgaz ou de toute personne morale s'y substituant. Les frais, impôt et taxes (dont la TVA immobilière) inhérents à la passation de l'acte seront pris en charge par l'acquéreur.
- de donner un accord à une prise de possession anticipée du terrain par GRTgaz à partir du 1<sup>er</sup> juin 2017 pour entreprendre les travaux d'agrandissements si l'acte de vente n'était pas signé avant cette date.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment à signer l'acte authentique de vente ainsi que tous documents se rapportant à cette vente, et le cas échéant la convention de prise de possession anticipée.

### 69/17 - ATMO Hauts-de-France: Désignation de deux représentants au Conseil d'Administration de l'association

Afin de participer aux débats et aux choix d'orientations liés à la problématique de la pollution de l'air sur le territoire, la CAPH souhaite être représentée et représenter le valenciennois au sein de l'association ATMO, agréée par la Préfecture pour la surveillance de la qualité de l'air.

Le Conseil Communautaire décide :

 de désigner, sans recourir au scrutin secret, deux représentants au sein du Conseil d'Administration de l'association ATMO Hauts-de-France.

### Adoptée à l'unanimité

# 70/17 - Poursuite des opérations « Plantons dans nos communes et dans nos parcs activités » et mise en place d'un nouveau dispositif à destination du monde agricole « Plantons dans nos campagnes » : Autorisation de signature de conventions

Entreprise en 2011, l'opération « Plantons dans nos communes » a été élargie aux entreprises en 2016 par l'opération « Plantons dans nos parcs d'activités ». La CAPH souhaite continuer ces deux opérations et l'étendre aux acteurs du monde agricole par l'opération « Plantons dans nos campagnes », en vue de l'objectif fixé de 100 000 arbres

d'ici 2020.

Dans ce cadre, le Conseil Communautaire décide :

- de poursuivre les opérations « Plantons dans nos communes » et « Plantons dans nos parcs d'activités ».
- d'autoriser La Porte du Hainaut à mettre en place l'opération « Plantons dans nos campagnes » en partenariat avec le monde agricole.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions avec les acteurs.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### Adoptée à l'unanimité

## 71/17 - SAGE de la Vallée de la Sensée : Avis sur le contenu du projet SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

La CAPH, en tant que collectivité, est invitée par la structure porteuse du SAGE, l'Institution Interdépartementale Nord-Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensé, à se prononcer sur le contenu du projet de SAGE Sensée.

Aussi, le Conseil Communautaire décide :

- de rendre un avis favorable sur le SAGE de la Sensée.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

## 72/17 - Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut : Désignation des représentants suppléants au syndicat mixte de gestion

Conformément aux modifications statutaires du Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, le Conseil Communautaire décide :

 de désigner, sans recourir au scrutin secret, trois membres suppléants au Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut.

Suppléants		
Madame Isabelle D'HERBECOURT (Denain)		
Monsieur Nicolas BOUCHEZ (Maulde)		
Monsieur Jean-Noël BROQUET (Thun Saint-Amand)		

Adoptée à l'unanimité

### 73/17 - Programme Local de l'Habitat 2017-2022 : Approbation

Le 7 novembre dernier, le Conseil Communautaire de la CAPH a arrêté le projet de PLH afin que ce dernier soit soumis pour avis aux communes et au SIMOUV, organe délibérant chargé du SCOT.

Au 25 janvier 2017, 16 conseils municipaux ont délibéré. L'examen des délibérations transmises par les communes a permis de comptabiliser 15 avis favorables et 1 avis défavorable, auxquels s'ajoutent 30 avis tacitement favorables par absence de délibération.

Le document du PLH ayant été amendé suite aux remarques et demandes de modification, le Conseil Communautaire décide :

- d'arrêter définitivement le projet de Plan Local de l'Habitat 2017-2022.
- d'autoriser Monsieur le Président à transmettre la présente délibération et le projet de PLH au Préfet de département.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

### 74/17 - Stratégie intercommunale de peuplement : Approbation du Document cadre de la CIL 2017-2022

Créée par délibération en date du 22 juin 2015, la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) réunit élus des collectivités, professionnels du champ des attributions, usagers, associations et précise notamment ses missions, les partenaires à mobiliser ou encore les documents contractuels à élaborer.

Dans l'objectif de la définition de la stratégie de peuplement et à travers un document-cadre validé en séance plénière le 1er février 2017, la CIL a défini :

- les éléments de diagnostic relatifs au peuplement des secteurs du PLH, des villes, des quartiers (parc locatif, demande locative, attributions...),
- les enjeux du rééquilibrage sur le territoire de La Porte du Hainaut,
- la définition des orientations intercommunales en matière d'attribution,
- les leviers de rééquilibrage au sein du parc social communautaire.

Cette première étape sera suivie d'un important travail durant l'année 2017 visant à aboutir à la production du « Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur » (PPGDID) et de la « Convention Intercommunale d'Attribution ».

### Le Conseil Communautaire décide :

 d'approuver le document cadre de la Conférence Intercommunale du Logement, validé par les membres de la CIL en sa séance plénière du 1er février 2017.

### Adoptée à l'unanimité

# 75/17 - Aides à l'amélioration de l'habitat privé dans le cadre de la délégation de compétences des aides de l'ANAH : Programme d'Actions 2017

Dans le cadre de la convention pour la gestion des aides à la pierre et plus particulièrement par la convention de gestion des aides en direction du parc privé, la CAPH peut ajuster le cadre des subventions attribuées par l'ANAH pour tenir compte à la fois des enveloppes budgétaires contraintes, mises à disposition de l'Etat, ainsi que des priorités et des besoins locaux.

Le Programme d'Actions 2017, document qui définit les règles et conditions d'attribution, doit donc répondre aux orientations de l'ANAH qui s'inscrivent dans la continuité des orientations de 2016, à savoir :

- la lutte contre l'habitat indigne et dégradé.
- la lutte contre la précarité énergétique,
- la prévention de la dégradation des copropriétés fragiles,
- le traitement des copropriétés en difficulté,
- l'accompagnement des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie pour l'adaptation de leur logement,
- l'accès au logement des personnes en difficulté.

### Le Conseil Communautaire décide :

d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut à signer le Programme d'Actions 2017 de la CAPH et ses avenants, ainsi que tous les actes administratifs s'y afférents.

### Adoptée à l'unanimité

### 76/17 - Acquisition de l'immeuble situé au 145 Cité Paul Schneider à Escaudain : Remboursement de frais liés à la coupure du compteur d'eau

Suite à l'acquisition de l'immeuble situé au 145 Cité Schneider à Escaudain, le Conseil Communautaire décide :

d'accepter de procéder au remboursement de la somme de 64,12 € correspondant au frais liés à la coupure du compteur d'eau au profit de Monsieur Philippe JAROSZ.

#### Adoptée à l'unanimité

### 77/17 - Stratégie numérique de La Porte du Hainaut

Dans le cadre de sa politique de soutien en faveur du développement des usages et services numériques, le Conseil Communautaire décide :

 d'approuver la feuille de route numérique de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut.  d'autoriser Monsieur le Président à prendre les actes juridiques et comptables nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

### 78/17 - PLIE: Validation du Budget FSE des opérations en 2015

En 2015, le PLIE de la CAPH a bénéficié de 3 subventions du Fonds Social Européen. Il appartient désormais au Conseil Communautaire de valider le budget FSE réalisé 2015 du PLIE ainsi que le taux d'intervention du FSE.

Le budget FSE réalisé s'élève à 565 788 € financé à hauteur de 60 % par le FSE, à savoir 338 794 €.

Afin de permettre la traçabilité des fonds européens, le Conseil Communautaire décide :

de valider le budget réalisé 2015 du PLIE ainsi que le taux d'intervention du FSE.

Adoptée à l'unanimité

# 79/17 - Schéma de mutualisation à l'échelle du territoire communautaire : Adoption du projet après consultation des communes

En avril 2016, la CAPH a lancé la démarche d'élaboration d'un schéma de mutualisation, qui s'ajoute aux nombreuses initiatives de coopération déjà existantes.

Construit avec les communes, ce programme vise à développer 8 actions sur le mandat, chaque commune étant libre de s'inscrire ou non dans un de ces 8 projets.

Le schéma soumis aux Conseils municipaux a reçu un avis favorable de l'ensemble des communes, et un avis réservé des communes de Millonfosse et Wavrechain sous Faulx, qui souhaitaient privilégier d'autres actions ciblées davantage sur les besoins des petites communes.

Dans ce cadre, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le schéma de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut pour la période 2017-2020 qui sera adressé à chacune des communes membres et qui comprend 8 actions :
  - 1. La mutualisation des agents de prévention (hygiène et sécurité),
  - 2. Le renforcement le dispositif de formation territorialisé des personnels et mutualiser la formation spécifique (certification/agréments techniques).
  - 3. La mise en place d'une Cythèque (candidatures + demandes de stages),
  - 4. La mise en relation des DGS et des techniciens des communes, création d'un réseau collaboratif en ligne pour les techniciens des communes. Thématiques d'ores et déjà identifiées : confection ou achat de repas pour les cantines, expertise commande publique, expertise informatique, expertise recherche et montage de dossiers de subventions, achat groupé d'énergie...,
  - 5. L'accompagnement des communes dans la lutte contre l'habitat indigne et insalubre,
  - 6. La création d'un CIAS ou partager les offres de service des CCAS (Mutualiser les services d'aide à domicile, le portage de repas à domicile pour les personnes âgées),
  - 7. Un parc de matériel élargi (entre communes + partage de matériel technique...).
  - 8. Le pacte territorial (travaux énergétiques bâtiments publics; éclairage public; actions biodiversité...).
- de rappeler que ce schéma de mutualisation a vocation à amplifier le développement des pratiques de coopération déjà existantes sur le territoire. Il s'ajoute aux nombreuses initiatives de collaboration et de mutualisation non formalisées dans un document cadre, lesquelles sont appelées à se poursuivre.

# 80/17 - Délégations de pouvoir du Conseil au Président et au Bureau Communautaire : Modification

Afin d'améliorer le fonctionnement de l'institution, de favoriser la mise en œuvre rapide des projets et de permettre au Conseil de se concentrer sur les questions stratégiques, le Conseil Communautaire décide :

• de modifier les attributions déléguées au Bureau Communautaire et au Président.

Adoptée à l'unanimité

### 81/17 - Pôle métropolitain du Hainaut Cambrésis : Désignation des représentants de la CAPH

Le 12 décembre dernier, la CAPH a décidé d'adhérer au syndicat mixte « Pôle métropolitain du Hainaut Cambrésis » en cours de constitution.

Le comité syndical sera composé de 36 membres. La CAPH sera représentée par 5 titulaires et 5 suppléants.

Aussi, le Conseil Communautaire décide :

 de désigner, sans recourir au scrutin secret, 5 titulaires et 5 suppléants pour représenter La Porte du Hainaut au Comité Syndical de Pôle Métropolitain du Hainaut Cambrésis.

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Alain BOCQUET (Saint-Amand-les-Eaux)	Marie-Claire BAILLEUX (Haulchin)
Anne-Lise DUFOUR-TONINI (Denain)	Michel LEFEBVRE (Millonfosse)
Aymeric ROBIN (Raismes)	Joëlle LEGRAND (Escautpont)
Annie AVÉ-DELATTRE (Wasnes-au-Bac)	Jean-François DELATTRE (Haspres)
Christophe PANNIER (Bruille Saint-Amand)	Jeannette MARCUZZI (Escaudain)

Adoptée à l'unanimité

### **QUESTIONS DIVERSES**

Engagements juridiques du 2<sup>ème</sup> semestre 2016

Fait à Wallers, le 03 Avril 2017